



Évreux, le 20 janvier 2015

Élections départementales - 22 et 29 mars 2015
Déclaration des candidatures en préfecture
Du 9 au 13 février 2015 et le 16 février 2015

Le préfet communique

Pour être candidat aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015, une déclaration de candidature est obligatoire pour les binômes de candidats.

Cette déclaration doit impérativement être présentée physiquement en préfecture à Évreux, pour l'ensemble des cantons de l'Eure aux dates et horaires suivants fixés par arrêté du préfet de l'Eure :

- du lundi 9 février au vendredi 13 février 2015, de 9h00 à 16h00,
- le lundi 16 février 2015, de 9h00 à 16h00.

Il est conseillé aux candidats de se présenter en début de période d'enregistrement de candidatures. En effet, le dépôt tardif des candidatures rendra plus difficile la résolution d'éventuels problèmes liés au dossier (absence de certaines informations, d'un document ou de la signature de l'un des candidats,...).

Les documents à fournir pour être candidat sont précisés dans **le mémento à l'usage des binômes de candidats**, disponible sur le site Internet de la préfecture de l'Eure, dans la rubrique *Élections*, à l'adresse suivante :

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Elections-departementales-2015>

Parmi ces documents, figure le récépissé préfectoral de la déclaration d'un mandataire financier, obligatoire pour que la candidature soit recevable et indispensable pour l'ouverture du compte de campagne. Il est vivement recommandé d'effectuer cette déclaration en amont de la période de candidature.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35